



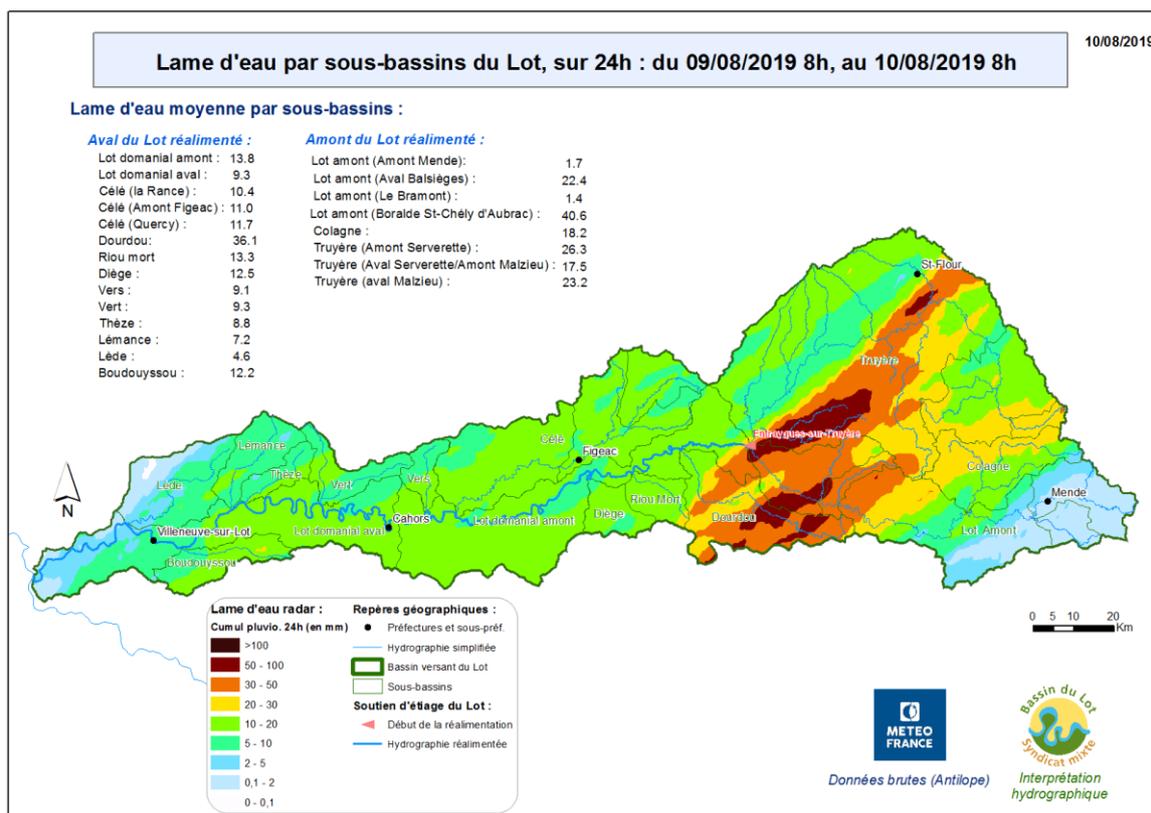
Le 14 août 2019

- Suivi de l'étiage 2019 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°8

La campagne 2019 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le lundi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (31^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2019.php>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique du dernier épisode pluvieux significatif sur 24 h
du 9 août au 10 août 2019

<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2019.php>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Cette semaine est marquée par des épisodes pluvieux importants les vendredi 9 et dimanche 11 août, ainsi que par une baisse générale des températures. Ces pluies ont permis localement une remontée des niveaux et débits d'eau ainsi qu'une recharge ponctuelle de la réserve utile des sols. Des pluies ponctuelles sont attendues ce jeudi et ce week-end.

Hydrologie du bassin :

Cette semaine, 14 stations du bassin du Lot ont franchi leurs débits seuils :

Station	P.	07 Aoû	08 Aoû	09 Aoû	10 Aoû	11 Aoû	12 Aoû	13 Aoû
LOT AMONT :								
Mende [aval]		0.44	0.42	0.4	0.38	0.39	0.39	0.38
Saint-Bauzile [Les Fonts]		0.2	0.16	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Balsièges [Bramonas]		→	→	→	→	→	→	→
Le Monastier [Pin-Mories]		0.8	0.71	0.7	1.6	1.5	1.1	-
Castelnau-de-Mandailles		0.12	0.14	0.12	0.6	0.3	0.2	0.14
TRUYERE :								
Serverette		0.22	0.22	0.2	0.6	0.3	0.3	0.25
Oradour [Pont-de-Rochebrune]		0.13	0.11	0.1	0.18	0.15	0.15	0.12
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Conques		0.34	0.4	0.28	2	1.5	0.9	0.6
Viviez [2]		0.5	0.1	0.2	0.3	0.16	0.14	0.11
Faycelles		6.01	7.24	8.73	14.7	19.6	16.8	12.6
Orniac [Les Amis du Célé]		1.07	1.11	1.31	1.35	1.44	1.6	1.7
LOT AVAL CAHORS :								
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.07	0.07	0.06	0.06	0.07	0.08	0.08
Boussac		0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.07	0.07
Casseneuil		0.09	0.09	0.07	0.07	0.07	0.07	0.06

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)



Le 13 août, 8 stations ont franchi le DOE, 6 le DA, 5 le DAR et une le DCR.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 13/08/2019

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Etat des arrêtés sécheresses sur le bassin : (nouvelles mesures en gras)

A la date du 14 août 2019 les différents arrêtés sont pris dans les départements suivants du bassin du lot :

- Lozère :
 - o **arrêté DDT-BIEF-2019-220-0002 en date du 8 août** et valide du 9 août 2019 au 9 février 2020 qui limite les prélèvements sur les bassins des Gardons cévenols, de l'axe Colagne réalimenté, du Tarnon, de l'Allier, du Chassezac, du Tarn, de la Truyère, de la Colagne, du Lot et du Bramont. Les bassins du Lot, de la Colagne, de la Truyère et du Bramont sont placés en niveau « d'alerte » ;
- Cantal :
 - o **arrêté 2019-999 en date du 7 août** et valide du 7 août au 30 septembre 2019 qui limite les prélèvements sur les bassins de la Dordogne, de l'Alagnon du Lot et de la Truyère. Le bassin du Lot est placé en niveau « d'alerte et celui de la Truyère est classé en « crise » ;
- Aveyron :
 - o **arrêté 12-2019-08-08-001 en date du 8 août** et valide du 10 août au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements sur le bassin de l'Aveyron, de la Rance, de l'Hérault, de l'Alzou, de la Serenes, de l'Orb, du Lot, du Dourdou et de la Diège. Le bassin du Lot de la confluence avec la Truyère à la limite ouest du département est classé en niveau de « crise ». Le bassin du Lot à la limite est du département jusqu'à la confluence avec la Truyère est placé en niveau « d'alerte » et celui de la Diège en « crise ».



Lot :

- **arrêté E-2019-215 du 8 août** et valide du 10 août au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements pour le ruisseau de Tournefeuille, la Séoune, l'Alzou, l'Aynac, l'Ouyse, la Grande Barguelonne, la Lupte, le Lemboulas, la Melve, la Marcillande, la Relinquière, le Bléou, le Céou, l'Ourajoux, le Lendou, la Lère, la Thèze, la Sourdoire, la Petite Barguelonne, le Mamoul, la Tourmente et la Borrèze. Tous ces cours d'eau sont classés en niveau de « crise » à l'exception de la Thèze, classée en niveau « d'alerte renforcée » et de la Borrèze, classée en niveau « d'alerte » ;

- Lot-et-Garonne :

- **arrêté 47-2019-08-08-002 en date du 8 août** et valide du 9 août au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements sur les unités Gupie, masse d'Agen, Séoune, Dordogne, Boudouyssou Tancanne, Thèze, Garonne aval, Lède, masse de Prayssas, Auvignon, Baïse, Lisos, Lède réalimentée, Auroue, Tolzac, Lot, Tareyre, Garonne amont, Avance et Dropt. L'unité Lot est classée en niveau « d'alerte renforcée ».

En phase d'alerte les consignes correspondent à l'interdiction d'irriguer en journée sauf cas particulier (organisations collectives). En phase d'alerte renforcée, interdiction d'irriguer les samedis et dimanches et, les autres jours de la semaine, interdiction d'irriguer en journée (et sauf cas particuliers). En niveau de crise, arrêt de toute irrigation sauf cultures prioritaires définies et à partir des plans d'eau.

Suite à l'observation de dépassements temporaires de débits seuils sur le Lot, il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1er juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

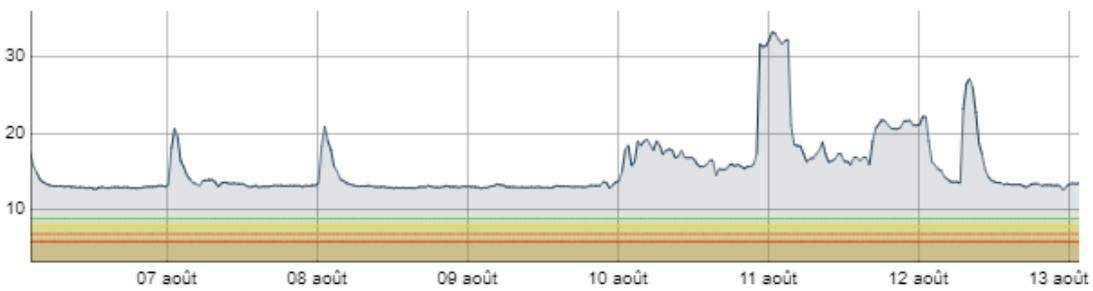
Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont. Le graphe ci-dessous montre les débits horaires du Lot à Entraygues/Truyère. Des éclusées hydroélectriques ont actuellement lieu de façon régulière.

 **Entraygues-sur-Truyère [Roquepailhol] (Lot)** 

Unité de gestion : Lot domanial amont
 Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
 Département : Aveyron (12)
 Gestionnaire : DREAL Occitanie
 code station : 07701540

données : **Qmj** **Qi min max j** **VCN 3**
VCN 10 **Qmh** **Qi** **H**
 antériorité : **7j** **15j** **1m** **2m**
3m
 affichage :   





Il est demandé la plus grande vigilance, et le respect d'une production dite « au fil de l'eau » à l'aval d'Entraygues. De plus, il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrants dans les plans d'eau des centrales du Lot domanial.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues seront transmis toutes les semaines (cf. tableau en annexe).

Besoins en eaux :

Les pluies de cette semaine ont permis localement une recharge de la réserve utile des sols. Les besoins en irrigation varient selon les cultures. Ils sont actuellement en diminution (maïs notamment) mais restent encore élevés toute cette semaine. Ces besoins devraient diminuer progressivement dans les semaines à venir.

Nous sommes actuellement en pleine saison touristique et les besoins restent soutenus.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende s'effectue depuis le réservoir de Charpal. Le soutien a démarré le 23 juillet au débit de 270 l/s et se poursuit actuellement au débit de 260 l/s.

Remarques complémentaires

Suite à l'enregistrement d'importantes variations avec des dépassements de débits seuils à la station de Faycelles (Lot), l'équipe hydrométrie de la DREAL Occitanie a réalisé le 24 juillet une opération complète de changement de capteur et d'entretien de la station. Une nouvelle intervention a été réalisée le 9 août suite au constat d'une dérive de la mesure, les valeurs de débits antérieures à cette date s'avéraient être sous-estimées d'environ 7 m³/s. Cette station fonctionne à nouveau normalement.

Une intervention de l'équipe hydrométrie de la DREAL Occitanie est également prévue sur la station d'Aiguillon (Lot-et-Garonne). Sur la base d'observations de terrain et des débits mesurés entre les stations de Coutet et Aiguillon, la station d'Aiguillon semble surestimer les mesures.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est fixée à 12 m³/s.

Droits conventionnels acquis depuis le 1^{er} juillet 2019 : 8 545 000 m³ au 11 août avec plafonnement à 33 Mm³.

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet : 2 954 000 m³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous ne recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi modifie celle du jeudi précédent.



Prochain bulletin : jeudi 22 août 2019

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Contact : Virginie LE ROY, Bertrand MONTANT, etiage2019@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domaniale au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domaniale jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du Syndicat Mixte du Bassin du Lot :

14/08/2019



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

Décalage exceptionnel de la consigne

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	5-août-19	6-août-19	7-août-19	8-août-19	9-août-19	10-août-19	11-août-19	12-août-19	13-août-19	14-août-19	15-août-19	16-août-19	17-août-19
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)	Consigne			Consigne				Consigne		Consigne			
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
QNR à Entraygues*	7.9	8.4	11.0	11.4	9.7	17.4	15.8	12.5	11.0				
Entraygues-aval (12)	13.6	13.3	13.4	13.3	12.8	15.9	18.8	14.8	12.9				
Entraygues-Roquepailhol (12)	14.4	13.7	14.0	13.4	13.4	19.0	19.7	15.1	13.4				
Faycelles (46-12)	8.1	5.2	6.0	7.2	8.7	14.7	19.6	16.8	12.6				
Cahors-Lacombe (46)	18.8	17.2	19.1	18.2	16.6	17.6	22.4	23.4	19.5				
Coutet (EDF) (47)	16.7	17.6	18.3	17.3	14.8	16.1	21.7	23.8	20.6				
Aiguillon-Ville (47)	22.1	19.0	22.6	21.6	17.1	21.8	28.4	27.4	27.4				

Source : DREAL Midi-Pyrénées / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote <u>touristique</u> (en m)
Grandval	14-août	736.88	+10.88
Sarrans	14-août	634.08	+4.08
Mauray	14-août	584.43	+0.93
Castelnau	14-août	412.72	+2.22

Source : EDF

Syndicat mixte du bassin du Lot
233, rue du Président Wilson, 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>

